

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 20 février 2025

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 12 Représentés : 2 Votants : 14

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, TEISSEDRE Janine, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MARCENAC Cécile, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud.

Sont absents : PORTERO Séverine, LEGOUT Cécile représentée par Frédéric MURAT, PENA-AUBERT Christelle, VABRE Fabien, BOUTONNET Sabine représentée par Jean-Luc DONEYS

L'an deux-mille vingt-cinq, le 20 février à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul-des-Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 14 février 2025

Délibération N° DEL 2025 006 – Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 – Budget Principal

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2024, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 602 939.08 €,

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme il suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2024	602 939.08 €
--	--------------

INVESTISSEMENT	
Solde d'exécution au 31/12/2024 :	- 382 236.50 €
Résultats reportés 2023 :	336 145.31 €
Solde des restes à réaliser :	-131 165.58 €
Affectation obligatoire :	
- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	177 256.77 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	425 682.31 €
--	--------------

Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour sus-cités.
Au registre sont les signatures.
Le Maire, Patricia BENITO

La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER

